

plateaux et les pinces, dont la partie fabriquée de principale valeur est le sterling, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

L'hon. M. STEWART: La portée du numéro est élargie, n'est-ce pas?

L'hon. M. DUNNING: A l'avant-dernière session un rapport de la commission du tarif fut soumis, portant sur ce numéro, et la phraséologie employée est la même que celle du rapport.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 362c: Articles plaqués en nickel, dorés ou plaqués par procédés électriques, n.d., 17½ p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier: n° 368: Horloges, horloges enregistreuses, mouvements d'horlogerie, mécanismes d'horlogeries et caisses d'horloge, 15 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Il y a une réduction du droit sur les horloges, les mécanismes, les caisses et le reste, de 20 p. 100 à 15 p. 100 en ce qui vise la Grande-Bretagne. Nous avons importé pour \$298,000 d'horloges, dont \$178,000 en provenance des Etats-Unis et seulement \$22,000 venant du Royaume-Uni. Nos importations de mécanismes d'horloge ont atteint \$74,000, dont \$13,000 seulement en provenance du Royaume-Uni. Nos importations de chronomètres ont une valeur totale de \$21,000 dont \$4,000 représentent ce que nous importons du Royaume-Uni. Nous exportons nous-mêmes des horloges, des montres et des pièces; de fait, nous en avons vendu pour \$60,589 au Royaume-Uni. Cela veut dire que nous avons vendu au Royaume-Uni bien plus de mouvements d'horloges et de montres que nous en avons acheté. Nous avons produit pour \$905,000 d'horloges et de montres en 1934 et pour \$202,000 de boîtiers la même année.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 369: Pièces de mouvements d'horloges ou de mécanismes d'horlogerie, finies ou non finies, à l'exclusion des plaques, 10 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Il y a une réduction ici, de 15 p. 100 à 10 p. 100, sur les pièces de mouvements d'horloges, à l'exclusion des plaques, numéro qui complète le précédent. Nos importations représentent une valeur de \$150,000 dont \$1,000 représentent les importations du Royaume-Uni. Nous avons importé ces pièces de mouvements surtout des Etats-Unis et de l'Allemagne.

(Le numéro est adopté.)

[L'hon. M. Dunning.]

Tarif douanier, n° 370: Cylindres de cuivre et pierres pour imprimer les tissus textiles ou la tapisserie, en franchise.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° ex 377a et al.: Fer forgé en forme de massets, barres, tiges, feuilles, rubans ou plaques, en franchise.

L'hon. M. STEWART: Je crois que ces numéros concernant l'acier donneront lieu à une discussion assez longue. Je sais que le chef de l'opposition et quelques autres membres de ce côté-ci désirent faire certaines observations à ce sujet, de sorte que je suggère de les réserver.

(Le numéro est réservé.)

Tarif douanier, n° 488: Nitrate et acétate de plomb, non moulus, platine et oxyde noir de cuivre, pour servir à la fabrication de chlorates et de couleurs, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Pas de changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 506b: Portes en bois d'une hauteur et d'une largeur d'au moins 6 pieds et 2 pieds, respectivement, en franchise.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° ex 511: Canes à pêche, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Sur les canes à pêche, le droit est réduit à la demande de l'Angleterre; de 20 p. 100 que le droit était, l'entrée se fait maintenant en franchise. La valeur totale de nos importations, l'an dernier, a été de \$53,000, dont \$16,000 représentent nos importations du Royaume-Uni.

L'hon. M. STERLING: Qu'avons-nous produit?

L'hon. M. DUNNING: C'est un numéro fusionné qui embrasse plus d'articles que le présent numéro. Il comprend des filets et des engins de pêche, et nous en avons produit pour une valeur de \$139,000 au cours de la dernière année pour laquelle je possède des statistiques.

M. POTTIER: Cela comprend-il les moulinets?

L'hon. M. DUNNING: Non, simplement les canes.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 511a: Bâtons, balles, gants et couvre-jambes pour le cricket, en franchise.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 512: Cadres pour tableaux et photographies de quelque matière qu'ils soient, 17½ p. 100.